



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 08/2019
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Pierre Butty
« Déchets électriques et électroniques –
réparer avant de recycler »**

Séance de la commission

Date	Jeudi 4 avril 2019 – 18h30
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 6

Vevey, le 4 mars 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 6 octobre 2016, Monsieur Pierre Butty du parti socialiste veveysan, a déposé un postulat intitulé « Déchets électriques et électroniques – Réparer avant de recycler ».

Le postulat indique que « *lors de l'ouverture de la déchetterie provisoire décembre 2015 à Vevey, la Municipalité avait parlé d'une ressourcerie intégrée, pour mieux revaloriser nos déchets. A ce jour, rien de tel cependant. Dès lors comment faire réparer nos appareils défectueux, sans aller jusqu'à 'La Bonne Combine' à Lausanne* » ?

Voici les réponses de la Municipalité aux questions posées dans le postulat du 6 octobre 2016 :

1. que la Municipalité définisse clairement ce qu'elle entend par le terme « ressourcerie » et où elle en est de son projet de mise en place ?

En préambule, nous soulignons que nous soutenons la volonté citoyenne de limiter le gaspillage en donnant une seconde vie à divers objets.

Nous définissons comme « ressourcerie » un lieu situé dans l'enceinte de la déchetterie où les citoyens peuvent déposer des objets tels que livres, petit mobilier, équipement destiné aux sports, bibelots, vaisselle, jeux pour enfants, etc. afin de faire profiter d'autres personnes d'un bien dont on n'a plus l'utilité. C'est une façon de donner une seconde vie à un objet, toujours dans le but d'une utilisation domestique: un geste écologique qui remet au goût du jour une pratique vieille comme le monde.

Ces objets doivent être en bon état et doivent être déposés sur le présentoir installé à la déchetterie à cet effet et non en vrac dans des sacs ou autre contenant. La ressourcerie n'est pas un lieu de vente où les objets changent de mains contre rémunération.

Les appareils électriques ou électroniques ne sont pas acceptés pour des raisons évidentes de sécurité (appareils défectueux), de responsabilité en cas d'accident (électrocution) et pour assurer la protection des données (ordinateurs, téléphones portables, etc.). Toutefois, ces objets peuvent être échangés entre citoyens en dehors de la déchetterie, être apportés aux commerces spécialisés ou être remis, en vue de leur réparation, à des entreprises de "deuxième main".

De plus, l'accord en vigueur entre la Ville et l'association Sens/Swico permet à cette dernière la récupération des appareils électriques ou électroniques en vue du recyclage et de la revalorisation des matières composantes (récupération des métaux précieux, séparation des éléments toxiques, etc.).

Pour exemple, les déchetteries des villes voisines – La Tour-de-Peilz et Montreux – agissent de la même manière.

2. que la Municipalité étudie au travers de l'Office du Développement durable (ODD) et Agenda 21, la possibilité d'inciter les habitant-e-s de Vevey à faire réparer leurs appareils électriques et électroniques défectueux avant de les jeter via la filière de récupération ?

Différents projets ayant comme but de donner une seconde vie aux appareils électriques et ou électroniques ont vu le jour dans la région de Vevey en 2018. Certains de ces projets ont été soutenus par des services communaux.

Ceux-ci ont notamment soutenu le lancement en 2017 du Repair Café, en collaboration avec la bibliothèque communale. Cet atelier ayant rencontré un franc succès en 2018, il a été à nouveau planifié pour février 2019.

En 2018, une association – Atelier Riviera – a vu le jour grâce à la mobilisation de retraités actifs. Ces personnes sont intéressées à accompagner des projets ayant comme but la réparation des déchets électriques et/ou électroniques. La ville espère pouvoir soutenir leurs actions au cours des prochaines années.

Agenda21 souhaite également soutenir en collaboration avec les services communaux, un projet de ressourcerie porté par le collectif « Ares de vie ». Ce projet est actuellement à l'étude.

3. Plusieurs outils et modèles existants aujourd'hui peuvent servir d'inspiration. Quelques exemples ?

Un projet de revalorisation des parcelles n^{os} 199 et 206 est actuellement en cours d'étude par les mandataires des CFF. Selon les discussions préliminaires, ce projet intégrera une déchetterie communale, une ressourcerie telle que définie ci-dessus ainsi qu'un espace associatif, hors déchetterie, destiné à la reprise des objets en vue d'une réparation voire d'une revente.

Ce projet pourrait s'inspirer de la ressourcerie d'Yverdon-les-Bains, en place depuis plusieurs années et référence en la matière ou de la ressourcerie de Montreux, ayant beaucoup de ressemblance avec celle d'Yverdon.

Cependant, un tel projet nécessitera des ressources financières, aussi bien humaines que matérielles importantes, afin de rendre cet espace plus efficace et agréable pour les citoyens..

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 08/2019 du 4 mars 2019, concernant la réponse au postulat de M. Pierre Butty « Déchets électriques et électroniques – Réparer avant de recycler »

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Butty « Déchets électriques et électroniques – Réparer avant de recycler »

Au nom de la Municipalité
la Syndique  le Secrétaire 



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : M. Michel Renaud – Municipal Direction des espaces publics